



Rénovation énergétique : élargissement des bénéficiaires de MaPrimeRénov'

Publié le 20 septembre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Illustration 1

Crédits : © Ministère de la Transition écologique et solidaire

Afin de soutenir la rénovation énergétique des logements dans le cadre du Plan de relance annoncé le 3 septembre 2020 par le Gouvernement, le dispositif MaPrimeRénov' devient accessible à tous les propriétaires à compter du 1^{er} janvier 2021. Il s'agit de favoriser les rénovations globales les plus efficaces et l'éradication des « *passoires énergétiques* ». Plusieurs décrets et arrêtés parus au *Journal officiel* le 26 janvier 2021 et le 9 juillet 2021 précisent ces nouvelles dispositions.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'État propose **MaPrimeRénov'** [☞] (<https://www.maprimerenov.gouv.fr>) pour aider les ménages à financer les travaux de rénovation énergétique dans leur logement.

Jusqu'à présent réservée aux propriétaires occupants modestes et très modestes, cette aide est désormais accessible à tous les propriétaires occupants, sans condition de ressources, et s'applique aux demandes de primes déposées auprès de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) à compter du 1^{er} janvier 2021.

MaPrimeRénov' est également ouverte depuis le 1^{er} janvier 2021 à l'ensemble des copropriétés (y compris celles qui ne se trouvent pas en situation de fragilité). Elle vient simplifier le financement des travaux grâce à une seule aide collective, versée au syndicat de copropriétaires, indépendamment des situations individuelles des copropriétaires.

À partir du 1^{er} juillet 2021, les propriétaires bailleurs peuvent déposer leur demande de prime. Cette prime vise à encourager la rénovation énergétique des logements du parc locatif privé. Ils devront toutefois s'engager à :

- encadrer l'augmentation du loyer, c'est-à-dire déduire le montant de la prime du montant des travaux justifiant l'éventuelle réévaluation du loyer ;
- informer leur locataire de la réalisation de travaux financés par la prime et de la déduction du montant de cette prime de l'éventuelle revalorisation de loyer qui en découlerait.

La durée de location minimale de 5 ans au titre de résidence principale pour le locataire du logement commence à compter de la date du paiement de « *MaPrimeRénov'* » et non pas à la date de la prise d'effet du bail.

Depuis le 1^{er} juillet 2021, les usufruitiers (occupant ou bailleur) peuvent également bénéficier de « *MaPrimeRénov'* ». Les travaux réalisés par anticipation entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2021 par ces personnes sont bien éligibles à la prime à compter du 1^{er} juillet 2021.

Sont éligibles les travaux faisant l'objet d'un devis signé à partir du 1^{er} octobre 2020.

Sont également prévus :

- un bonus pour accélérer le traitement des « *passoires thermiques* » (logements énergivores F ou G) ;
- une incitation pour les ménages plus aisés à effectuer des rénovations globales de leur logement qui permettent un gain énergétique de plus de 55 % ;
- un bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC) pour récompenser l'atteinte de l'étiquette énergie B ou A ;
- un accompagnement des ménages avec la création d'un forfait Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

L'ANAH ne verse pas la prime lorsque son montant est inférieur à 80 €.

⚠ Attention : les personnes morales propriétaires d'un logement sont exclues du bénéfice de « *MaPrimeRénov'* ».

📎 À noter : Cette mesure était inscrite dans la loi de Finances pour 2021 qui a comme objectif d'accompagner [le plan France Relance](#) [[application/pdf - 2.5 MB](#)] [☞]

(https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2020/09/dossier_de_presse_france_relance_-_03.09.2020.pdf).

500 000 dossiers MaPrimeRénov' ont été déposés en 2021. Désormais, l'objectif est d'atteindre 800 000 bénéficiaires. Pour financer ces centaines de milliers de dossiers supplémentaires qui pourront bénéficier de la prime, le gouvernement a annoncé une hausse de l'enveloppe budgétaire allouée au dispositif de deux milliards d'euros supplémentaires. Le dispositif sera prolongé en 2022.

➡ À savoir : Remplacé par MaPrimeRénov' le [Crédit d'impôt pour la transition énergétique \(CITE\)](#) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1224>) a été supprimé le 1^{er} janvier 2021.

Textes de loi et références

- Décret n° 2021-911 du 8 juillet 2021 modifiant le décret n° 2020-26 du 14 janvier 2020 modifié relatif à la prime de transition énergétique [☞] (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2021/7/8/LOGL2119188D/jo/texte>)
- Arrêté du 8 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 14 janvier 2020 modifié relatif à la prime de transition énergétique et l'arrêté du 17 novembre 2020 modifié relatif aux caractéristiques techniques et modalités de réalisation des travaux et prestations dont les dépenses sont éligibles à la prime de transition énergétique [☞] (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2021/7/8/LOGL2119191A/jo/texte>)
- Décret n° 2021-58 du 25 janvier 2021 modifiant le décret n° 2020-26 du 14 janvier 2020 relatif à la prime de transition énergétique [☞] (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2021/1/25/LOGL2027701D/jo/texte>)

- Décret n° 2021-59 du 25 janvier 2021 modifiant le décret n° 2020-26 du 14 janvier 2020 relatif à la prime de transition énergétique [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2021/1/25/LOGL2100757D/jo/texte) (https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2021/1/25/LOGL2100757D/jo/texte)
 - Arrêté du 25 janvier 2021 modifiant l'arrêté du 14 janvier 2020 relatif à la prime de transition énergétique [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2021/1/25/LOGL2100768A/jo/texte) (https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2021/1/25/LOGL2100768A/jo/texte)
 - Arrêté du 25 janvier 2021 modifiant l'arrêté du 17 novembre 2020 relatif aux caractéristiques techniques et modalités de réalisation des travaux et prestations dont les dépenses sont éligibles à la prime de transition énergétique [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2021/1/25/LOGL2100769A/jo/texte) (https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2021/1/25/LOGL2100769A/jo/texte)
 - Arrêté du 17 novembre 2020 relatif aux caractéristiques techniques et modalités de réalisation des travaux et prestations dont les dépenses sont éligibles à la prime de transition énergétique [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/11/17/TRER2028402A/jo/texte) (https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/11/17/TRER2028402A/jo/texte)
-

Et aussi

- Prime énergie "MaPrimeRénov'" [↗](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35083) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35083)
 - Certificats d'économies d'énergie : délai prolongé pour terminer vos travaux [↗](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14854) (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14854)
-

Pour en savoir plus

- MaPrimeRénov' : ouverture aux propriétaires bailleurs [↗](https://www.anah.fr/presse/detail/actualite/maprimerenov-ouverture-aux-proprietaires-bailleurs/) (https://www.anah.fr/presse/detail/actualite/maprimerenov-ouverture-aux-proprietaires-bailleurs/) *Agence nationale de l'habitat (Anah)*
- La rénovation énergétique au cœur du Plan de relance [↗](https://www.anah.fr/actualites/detail/actualite/la-renovation-energetique-au-coeur-du-plan-de-relance/) (https://www.anah.fr/actualites/detail/actualite/la-renovation-energetique-au-coeur-du-plan-de-relance/) *Agence nationale de l'habitat (Anah)*
- Guide pas à pas pour les demandeurs (PDF - 4.5 MB) [↗](https://www.anah.fr/fileadmin/externe/maprimerovguidepasapas.pdf) (https://www.anah.fr/fileadmin/externe/maprimerovguidepasapas.pdf) *Agence nationale de l'habitat (Anah)*
- Quelles sont les principales mesures fiscales pour 2021 ? [↗](https://www.economie.gouv.fr/cedef/mesures-fiscales-2021) (https://www.economie.gouv.fr/cedef/mesures-fiscales-2021) *Ministère chargé de l'économie*
- Nouvelle aide à la rénovation énergétique : MaPrimeRénov' [↗](https://www.economie.gouv.fr/cedef/ma-prime-renov) (https://www.economie.gouv.fr/cedef/ma-prime-renov) *Ministère chargé de l'économie*
- MaPrimeRénov' : La nouvelle prime pour la rénovation énergétique [↗](https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-renovation-energetique) (https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-renovation-energetique) *Ministère chargé de l'économie*
- Plan de relance 2020 : la refonte de "MaPrimeRenov" au cœur du dispositif pour faciliter les rénovations énergétiques de tous les bâtiments [↗](https://www.inc-conso.fr/content/plan-de-relance-2020-la-refonte-de-maprimerenov-au-coeur-du-dispositif-pour-faciliter-les) (https://www.inc-conso.fr/content/plan-de-relance-2020-la-refonte-de-maprimerenov-au-coeur-du-dispositif-pour-faciliter-les) *Institut national de la consommation (INC)*